

sur plusieurs points d'importance majeure, le professeur Satolli a enrichi la science du dogme d'aperçus très justes et de clartés révélatrices. Tels passages de ses livres brillent comme des phares, et projettent sur d'obscures matières les éclaircissements les plus précieux. Sa parole est trempée comme l'acier, et il s'en échappe par intermittence les plus vifs reflets.

Nous disons "par intermittence." Car si le cours parlé de l'abbé Satolli était toujours très clair, tissé d'exemples et d'images propres à faire transparaître les vérités les plus abstruses, par contre ses leçons écrites, rédigées en un style concis et souvent avec une structure de phrases solide et vigoureuse sans doute, mais complexe et heurtée, offrent par cela même des difficultés sérieuses. Le commentateur s'éloigne trop alors de la simplicité de la "Somme," et ne s'applique pas assez à corriger la forme énigmatique des remarques très subtiles de Cajetan dont il s'inspire, et qu'il reproduit çà et là sans les retoucher. Voilà pourquoi l'œuvre dogmatique de Mgr Satolli ne sera jamais justement appréciée que d'un petit nombre de lecteurs. Ceux du moins qui auront le courage de rompre la noix, goûteront salutairement le fruit.

Deux ouvrages juridiques publiés par le même écrivain, l'un sur les principes du droit chrétien et les concordats,¹ l'autre sur l'histoire du droit public ecclésiastique,² se présentent en une langue moins rude, et peuvent être d'un usage plus général. Le traité des concordats en particulier est d'une grande valeur: dans un raccourci très substantiel et très méthodique, il met sous les yeux du lecteur une analyse complète des matières qui forment l'objet des diverses conventions conclues au cours des âges entre les chefs d'États et le Saint-Siège.

Nommé successivement recteur du Collège grec, puis Prélat domestique, puis président de l'Académie des nobles ecclésiastiques où se forment les futurs chargés d'affaires de la puissance papale, Mgr Satolli, soit par des écrits, soit par des conférences sur le droit, s'initiait sans le savoir à la haute et grave mission qu'il allait bientôt être appelé à remplir sur notre terre d'Amérique.

III

L'AMBASSADEUR DU PAPE

Le président de l'Académie des Nobles venait de recevoir la consécration épiscopale et, avec elle, le titre d'archevêque de Lépante.³

¹ *Prima principia juris publici ecclesiastici: De concordatis.*

² *De jure publico ecclesiastico disceptationes historico-juridicae.*

³ En l'année 1888.